

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2026-66 Soutien aux projets inscrits dans
la programmation 2026 du contrat de ville.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 29 juin 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	M. FREDI
M. THIBAUDAT	Mme BAROINI
Mme LE BIHAN	M. PERNIN
M. HUBERT	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	Mme PAROU
M. GBEDAHOU	M. LAFRAYHI
Mme HAMEAU	M. MONGAS
M. PAOLI	M. REGNIER
Mme BUREAU	Mme BALLA
Mme PARAYRE	M. MABOUSSOU
Mme BERANGER	M. ASSAM
Mme BOIS	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. LENORMAND	M. POULET

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT, Mme GAMBONI a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme VIEIRA a donné pouvoir à M. POULET et Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

ABSENT : M. CHAILLOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE BIHAN



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance



2026-66 Soutien aux projets inscrits dans la programmation 2026 du contrat de ville.

Chaque année, un appel à projets est lancé dans le cadre du dispositif de la politique de la ville et concerne notamment les deux quartiers prioritaires des Chaises et des Trois Fontaines de Saint Jean de la Ruelle.

De nouveaux projets ont émergé pour l'année 2026 et des actions sont mises en place en fonction des orientations et des besoins repérés sur les quartiers.

Dans le protocole d'accord signé en 2024, la ville a décidé de prioriser des actions relevant des thématiques suivantes :

- Accès aux droits, éducation-parentalité, culture, sports, lien social, image des quartiers,
- Santé, handicap, vieillissement,
- Emploi, formation, activité économique, lien avec les entreprises,
- Transition : habitat, urbanisme, mobilité,
- Numérique : accompagnement aux démarches, sensibilisation,
- Tranquillité (sécurité, prévention, lien police-population, etc.),
- Emancipation,
- Axes transversaux : aller vers, coordination, communication, lutte contre les discriminations, égalité femme/homme.

Le soutien aux actions suivantes est proposé au titre des co-financements des politiques publiques :

association	titre de l'action	financement
Atlas être et savoir	parcours d'inclusion par la langue	1 000 €
CIDFF	ateliers de sensibilisation des violences conjugales	1 000 €
CRIA	plateforme linguistique et savoirs de base pour l'accès aux droits et / ou à l'emploi	1 500 €
Interstice	santé mentale en action phase 2	400 €
Ligue de l'enseignement	tous citoyens	500 €
Petits débrouillards	ateliers de découverte des sciences	870 €
Proximité	cap réussite 3ème	400 €
total		5 670 €

Pour rappel, la commune contribue également au déploiement des actions du contrat de ville par le biais d'autres financements déjà inscrits au budget :

Structure	Nom de l'action	financement
Orléans métropole	Prévention Spécialisée	30 000 €
Action numérique	bus France Services	8 000 €
LICRA	promotion des valeurs de la République	200 €
total		38 200 €

Vu l'avis favorable de la commission municipale solidarités, cohésion sociale et insertion en date du 20 janvier 2026,

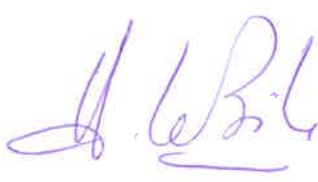
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le financement des actions du contrat de ville selon le fléchage mentionné ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents liés au contrat de ville,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

 Fabien RIVIERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle Vice-président d'Orléans Métropole	 Anne LE BIHAN Secrétaire de séance
---	--

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »